

oublié les obligations que lui imposait son devoir comme membre du Conseil privé, et un ministre qui donne des renseignements de nature à permettre aux spéculateurs de profiter des changements futurs dans le tarif, se rend coupable d'un acte presque aussi grave que celui du parjure, car chaque ministre jure solennellement de garder secret les conseils et les avis qu'il donne au Gouverneur général au sujet du tarif ou de n'importe quelle autre affaire, jusqu'à ce qu'il ait l'assentiment de la Couronne de les faire connaître aux représentants du peuple. Aujourd'hui même j'ai reçu une lettre d'un citoyen de la ville où je demeure, par laquelle il m'informe qu'un certain individu qui n'a jamais été dans les affaires et qui n'a pas plus d'intérêt dans le commerce des boissons enivrantes que j'en ai moi-même, avait acheté trois ou quatre chars de whiskey, et mon correspondant demande comment cet individu a pu obtenir le renseignement qui lui a fait faire cette transaction, — comment il se fait qu'un homme qui n'est pas dans les affaires puisse courir les risques d'une spéculation aussi considérable sur le whiskey? A-t-on laissé entendre au dehors que l'impôt sur les spiritueux allait être augmenté? S'il en est ainsi cet individu pourra retirer un profit de sa spéculation, ou sinon il vendra ses spiritueux au même prix et ne perdra rien.

Si les articles qui sont publiés dans les journaux sont un indice de la tendance de l'opinion publique, je crois que l'on commence à comprendre l'attitude du gouvernement sur cette question. Lorsqu'un journal de la situation politique du *Witness* de Montréal, dénonce le compromis fait sur la question du tarif comme une transaction "peu honorable," il est évident qu'il existe beaucoup de mécontentement. Le *Witness* dit ceci :—

On ne saurait concevoir une attitude plus indigne que celle que le gouvernement guillotiné de la Nouvelle-Ecosse veut faire prendre à cette province. S'il y a jamais en une province qui a le plus constamment répudié la protection comme une chose mauvaise et oppressive, et même comme un motif suffisant de sécession, c'est la Nouvelle-Ecosse. Mais le gouvernement néo-écossais est prêt à ruiner le mouvement qui tend vers la libération de ces entraves protectionnistes par considération pour les intérêts d'une petite minorité du peuple.

Que dit le *Chronicle* de Halifax sur la même question? Le *Chronicle* est le journal libre-échangiste par excellence,—une

feuille qui jusqu'à présent n'a jamais dit un bon mot en faveur de la protection d'aucune industrie. Il en est venu enfin à la conclusion que partage mon honorable ami qui a proposé l'adoption de l'adresse, à savoir qu'il existe des intérêts considérables qui ont des droits acquis, et qui, conséquemment, ne doivent pas être mis en péril, peu importe le principe qui devra être violé pour arriver à cette fin. Pariant du droit sur la houille, il dit :—

Quinze millions de dollars sont placés dans l'industrie houillère de cette province. Plusieurs milliers d'hommes y sont employés, et plusieurs millions de piastres y sont dépensés annuellement, de sorte que personne ne peut être indifférent au maintien de cette industrie et à ses progrès. Si aucune concession équitable n'est faite par le Congrès américain, alors aucun Canadien patriote, et certainement aucun habitant de la Nouvelle-Ecosse n'hésitera à appuyer le gouvernement dans les mesures qu'il pourra prendre afin d'assurer dans toute son intégrité le maintien d'une industrie aussi importante que celle de la houille.

Comparez cela maintenant avec la déclaration faite par M. Laurier à Montréal, lorsqu'il sollicitait les suffrages des manufacturiers. Il disait alors :—

Il y a deux articles qui constituent la matière première de toute industrie et ces articles sont la houille et le fer. Entrent-ils en franchise? Si vous aviez un tarif de revenu, dont le but serait de développer le pays, toutes les matières premières entreraient en franchise en vertu d'un tel tarif.

Comparez la déclaration de M. Laurier avec celle que M. Fielding a faite l'autre jour, puis dites-vous lequel des deux est le plus honnête politicien. Ou bien, que devons-nous penser d'un gouvernement dont le ministre des Finances dit au peuple qu'une certaine industrie est d'une nature telle qu'il ne faut pas y toucher, et dont l'organe dans la presse,—car il est bien connu que le *Chronicle* est l'organe du ministre des Finances, et c'est une question de savoir si les articles de ce journal ne sont pas écrits par ce ministre,—affirme que l'impôt sur la houille doit être maintenu, tandis que le premier ministre de ce même gouvernement déclare que cet article doit être admis en franchise. Au public de tirer ses propres conclusions quant à ce qui concerne les principes de ces messieurs.

Ou le libre-échange est bon, ou il est mauvais. S'il est bon, c'est le devoir de ceux qui le défendent, non seulement de faire un tarif de nature à satisfaire les besoins du pays, mais aussi de le promulguer le plus tôt possible. Si ces messieurs n'ont